

**Attribution d'une subvention à l'ELIZ**

**Rapport n° CP/2013/71**

**Service gestionnaire :**

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

**Résumé :**

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention à l'entente interdépartementale de lutte contre les zoonoses pour conduire une étude des espèces mammifères réservoirs ou vectrices de la leptospirose.

L'entente interdépartementale de lutte contre les zoonoses (ELIZ) regroupe 45 départements. Elle participe depuis plus de 40 ans à la surveillance des pathologies à caractère zoonotique sur le territoire avec une reconnaissance européenne forte notamment sur ces travaux concernant la rage et l'échinococcose.

En cette qualité, cet organisme scientifique public souhaite étudier les espèces mammifères réservoirs et /ou vectrices de la leptospirose sur le territoire de l'ELIZ. Cette pathologie présente un réel danger en termes de santé publique et de santé animale avec des répercussions économiques fortes sur les élevages. En effet, on dénombre 250 à 300 cas humains sur le territoire dont 10 à 30% ont une issue fatale. Les connaissances parcellaires actuelles font que cette pathologie dont le nombre de cas est sous-estimé est en réémergence en France.

L'ELIZ dans son projet ambitieux pour lequel il sollicite le département, à hauteur d'une contribution de 9 400 €, et les quarante-quatre autres départements, souhaite déterminer les modes de contamination potentiels afin d'améliorer les mesures de lutte et de prévention de cette maladie. Le Laboratoire départemental et la fédération des chasseurs du Bas-Rhin sont associés à cette étude. De fortes retombées sur la gestion des cas en santé publique sont attendues.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 9 400 € à l'entente interdépartementale de lutte contre les zoonoses pour conduire une étude des espèces mammifères réservoirs ou vectrices de la leptospirose.*

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL